



**SE-UNSA Académie de REIMS**

**Maison des syndicats**

**15 bd de la paix BP149 51055 REIMS**

**03 26 88 25 53**

**[ac-reims@se-unsas.org](mailto:ac-reims@se-unsas.org)**

**<http://sections.se-unsas.org/reims/>**



**Les Enseignants de l'UNSA**

## **SE-UNSA - FLASH CPE**

**4 février 2009**

**Bonjour à tous.**

### **Sommaire**

- 1) Accompagnement éducatif : Vers une meilleure rémunération.....
  - 2) Darcos projette un recrutement de 5000 médiateurs (sur contrats.....
  - 3) 9000 postes d'assistant d'éducation seraient réservés aux candidats .....
- 
- 1) Accompagnement éducatif : Vers une meilleure rémunération de l'accompagnement éducatif pour les CPE et les professeurs documentalistes, une demande forte du SE-UNSA.

Depuis les annonces ministérielles de rentrée le SE-UNSA est revenu à la charge à plusieurs reprises pour faire accélérer cette mesure. Lors d'un entretien, dès le lundi de la rentrée de janvier, avec le directeur de la DAF (1), nous avons enfin eu des garanties solides sur la parution des textes permettant de débloquer la situation. A la date du 20 janvier, on nous avait assuré de leur passage aux services du Premier ministre pour publication au JO. Seul alors, un problème d'engorgement administratif freine l'application. (1) DAF : division des affaires financières.

Le 23 janvier nous avons la confirmation de leur parution au JO :

- Décret n° 2009-81 du 21 janvier 2009 relatif à la rémunération de certains services accomplis par diverses catégories de personnels de l'éducation nationale

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020138311&dateTexte=&categorieLien=id>

- Arrêté du 21 janvier 2009 modifiant l'arrêté du 30 janvier 1996 fixant le montant de la rémunération servie aux personnes assurant les études dirigées.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020138335&dateTexte=&categorieLien=id>

La modification principale est la suivante :

« Art. 1er. - Pour l'application du décret du 30 janvier 1996 susvisé, le montant de la rémunération horaire servie aux personnes assurant les études dirigées ou l'accompagnement éducatif hors temps scolaire est fixé comme suit :

1° Conseillers principaux d'éducation et personnels mentionnés à l'article 1er du décret du 10 janvier 1980 susvisé : **30 euros** ; (avis du SE-UNSA : Cela ne règle pas le problème de la défiscalisation).

2° Autres personnes : **15,99 euros**. »

Nous reviendrons dans un prochain flash sur le sujet de manière plus exhaustive.

- 2) Darcos projette un recrutement de 5000 médiateurs (sur contrats précaires) pour lutter contre l'absentéisme, avec des recrutements insuffisants encore cette année le corps des CPE perdra 200 à 300 éléments. Ou est la logique ?

Tout d'abord, prenons note du passage qui traite le sujet sur l'absentéisme et les mesures qui permettraient de le réduire de 30% en un an dans les 100 établissements les plus touchés par ce phénomène et de diminuer de 10% en un an le nombre d'élèves décrocheurs d'après le ministre.

« Je n'hésite pas à le dire, l'absentéisme est un véritable fléau qui mine l'avenir de nos jeunes, au moment même où ils ont souvent le plus besoin d'être soutenus et encadrés. Les expériences déjà nombreuses menées pour enrayer ce

phénomène ont permis d'établir que son traitement nécessite une réponse rapide et une information immédiate et souvent répétée avec les familles. Mais cela suppose que l'établissement scolaire ne se contente pas d'une simple information ou d'une convocation des familles, laquelle reste souvent sans effet. Les établissements doivent pouvoir aller au contact des familles afin de discuter de la situation de l'élève absentéiste et de permettre son retour rapide dans l'établissement scolaire. A cette fin, nous allons lancer sans délai le recrutement de **5.000 « médiateurs de réussite scolaire »**, Ils seront recrutés sur des emplois contrats aidés et devront comprendre les ressorts sociaux et familiaux des quartiers d'où proviennent les élèves. Je veux que d'ici un an, nous ayons réussi à faire diminuer de 30% le nombre d'élèves absentéiste des 100 établissements où ce phénomène est le plus flagrant. Et puis je veux aussi travailler avec Fadela Amara pour que nous soyons en mesure de réduire de 10% le décrochage scolaire dans les 215 quartiers de la politique de la ville et d'augmenter de 10% **les solutions individuelles « positives »** pour les décrocheurs repérés ».

### **Le profil de ces médiateurs est déjà cadré et leur recrutement, déjà en marche.**

Ces nouveaux emplois entrent dans le cadre de l'enveloppe attribuée aux 100.000 emplois aidés annoncés par le chef de l'Etat le 28 octobre dans le cadre de plusieurs mesures en faveur de l'emploi.

Contrats :

D'une durée de deux ans, renouvelable, ce seront des contrats de 26 heures par semaine.

Aucune condition de diplôme n'est requise, mais le profil (fiches de profil) attendu sera celui d'une personne ayant "une forte connaissance du milieu" dans lequel elle travaillera. Ils pourront être du même profil que les médiateurs recrutés dans les mairies.

Rémunération, formation :

Au smic minimum et auront une formation en février par l'Education nationale et une prise de fonctions en mars 2009, "période à laquelle l'absentéisme est le plus fort".

Affectation :

Ils seront affectés "par groupes de trois, quatre ou cinq médiateurs par établissement", sous la responsabilité des CPE" et prolongeront l'action des conseillers principaux d'éducation" en allant physiquement jusque chez un jeune qui n'aura pas été assidu (à partir de quatre demi journées d'absence non justifiées dans le mois).

Ces 5.000 agents iront dans 215 quartiers déjà ciblés, où se trouvent 332 collèges ou lycées et dans lesquels l'absentéisme et le décrochage (plus de 10 demi-journées d'absence dans le mois) sont les plus forts.

Pour information (Sur la base du BOP vie de l'élève 2007-2008) :

*"L'absentéisme est un fléau qui mène les élèves à l'échec. Les chiffres ne sont pas bons", indique le ministre: "En 2007, 2,4% des collégiens étaient absentéistes, 4,6% des lycéens et 10,9% des lycéens professionnels."*

**Lire ensuite :**

**Les différentes réactions de la branche CPE du SE-UNSA, de notre fédération, du syndicat des assistantes sociales de l'éducation nationale SNASEN – UNSA (en pièce jointe), la FCPE (fédération de parents d'élèves).**

**Avis de la branche des personnels d'éducation du SE-UNSA.**

Ce passage du discours du ministre, du 22 janvier 2009, choque particulièrement les catégories qui traitent le plus en avant l'absentéisme comme les CPE, les assistantes sociales, aidés par les surveillants ou les professeurs principaux dont c'est une préoccupation majeure et constante.

Elles prennent violemment ces annonces et se sentent réprochées en rapport à tous leurs efforts déjà engagés pour lutter contre ce « fléau ».

A penser que ce sont quelques jeunes gens et jeunes filles sortis du chapeau, sans doutes bien introduits auprès de certaines familles ou certains milieu difficile d'accès, qui vont résoudre en un an ce que les meilleures volontés, des meilleures équipes éducatives n'ont pu juguler en 30 ans, relève au mieux d'une grande naïveté ou au pire d'une véritable duperie.

Ce ne sont pas les directives plutôt claires qui manquent pour résoudre ce problème, c'est d'abord le manque de personnes missionnées et qualifiées et par déclinaison de temps.

Il n'est donc pas sérieux de la part d'un ministre d'affirmer que son annonce va révolutionner le monde de la vie scolaire et des établissements, dans la lutte contre l'absentéisme.

Et cela d'autant plus, qu'au même moment, il détruit ce service par des recrutements de CPE et d'AS qui ne permettent déjà pas de remplacer les départs en retraite.

Les CPE et les assistantes sociales ont les bonnes compétences (ces dernières ont notamment le droit de se rendre chez les parents de ces élèves absentéistes) et travaillent ensemble dans les établissements pour faire échec à cette fuite des élèves. Ce sont forcément ces personnels qu'il faut renforcer en premier lieu, afin qu'ils puissent conduire leurs missions à bien.

**Position du SE-UNSA**

Parmi nos avis sur le discours du 22 janvier, celui particulièrement sur les nouveaux médiateurs: « C'est la seule vraie nouveauté, elle réside dans les 5000 « médiateurs de réussite scolaire ». Rien ne change : encore une annonce sans concertation avec les organisations représentatives des personnels et les fédérations de parents d'élèves. La lutte contre l'absentéisme scolaire est un souci légitime mais tout ce que l'on en sait milite pour une prise en charge par de vrais professionnels que ne pourront être, à leur corps défendant, ces 5000 personnels précaires et sans formation significative et au long court. Au-delà de leur titre ronflant, quelles missions pour ces emplois aidés? Substitution à des personnels déjà existants, notamment ceux intervenant particulièrement en ce domaine (CPE, personnels médico-sociaux...)? Intervention en complément et, si oui, avec quelles compétences? Il semble bien, pour le SE-UNSA, que l'annonce prime sur la réflexion.

### **Position de notre fédération UNSA Education**

"Aucune discussion ne s'est ouverte sur le rôle et la formation de ces 'médiateurs'", dénonce pour sa part l'UNSA-Education, "alors que des professionnels de l'éducation comme les conseillers principaux d'éducation et les assistantes sociales jouent un rôle essentiel auprès des familles". Alors que ces derniers "réalisent un travail d'équipe approfondi avec l'ensemble des équipes éducatives", "leur renforcement aurait été une réponse plus appropriée mais il aurait fallu que le ministre échappe au dogme des suppressions d'emplois", déplore le syndicat. Ecouter aussi :

[http://www.france-info.com/spip.php?article241673&theme=81&sous\\_theme=346](http://www.france-info.com/spip.php?article241673&theme=81&sous_theme=346)

### **Position de la principale fédération d'élèves FCPE**

Pour le président de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) Jean-Jacques Hazan, "on a supprimé 45.000 emplois-aidés et des milliers de postes d'enseignants et de personnels dans les établissements. Qu'on redécouvre les vertus des emplois-aidés, c'est bien mais le compte n'y est pas". Par ailleurs, selon lui "l'absentéisme a plusieurs causes -sociales, familiales, pédagogiques- qu'il faudrait traiter avant de laisser filer les élèves". "Il faut plusieurs catégories de métiers, assistantes sociales, infirmières, qui sont aujourd'hui dans un nombre tellement réduit que ce liant n'existe pas".

### **3) 9000 postes d'assistant d'éducation seraient réservés aux candidats qui préparent les concours de l'enseignement et d'éducation.**

**En 2002 nous avons défendu le maintien des statuts de MI-SE avec entre autres cette argument, comme c'est troublant !**

- 5000 postes d'assistants d'éducation seront réservés aux étudiants de M2 inscrits aux concours de recrutement
- 4000 postes seront réservés aux étudiants souhaitant se destiner au métier d'enseignant inscrits en M1.

*L'avis du SE-UNSA :*

*Avec les propositions de bourses, la réservation de postes d'assistants d'éducation (un retour tronqué aux MI-SE ???) le ministère apporte une réponse (sans doute plus facile qu'à réaliser) à la question de l'accessibilité au métier d'enseignant pour les étudiants les plus modestes.*

*Il propose certes, divers dispositifs, qui permettront à ces étudiants d'envisager plus facilement la poursuite d'étude en master. Mais ces dispositifs n'en reste pas moins un recul en comparaison avec les statuts des MI-SE et par exemple, la rémunération de l'année de stagiaire comme nous la connaissons encore actuellement. Qui plus est, le nombre des offres pourrait vite s'avérer très insuffisant.*

Nous reviendrons sur ce dossier.

## **Bonne lecture**

Francis GRENET, secrétaire académique adjoint de la branche lycées-collèges  
Miloud BEN AMAR, élu à la CAPA des CPE

Site académique <http://sections.se-unsa.org/reims/>

Site national <http://www.se-unsa.org/>

**Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.**

*Vous pouvez adhérer en ligne en cliquant sur le lien suivant <http://www.se-unsa.org/spip.php?rubrique182>*